

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ**

---

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**

---

**Séance du 29 septembre 2011**

**DCM N° 11-09-23**

**Objet : Financement de l'événementiel sportif 2011 et subvention à diverses associations sportives.**

**Rapporteur : M. BELHADDAD, Adjoint au Maire**

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte aux associations sportives qui organisent des manifestations et participent ainsi à l'animation de la ville, il est proposé d'attribuer des subventions pour un montant total de 135 865 €.

**Subventions pour manifestations :**

- Le Metz Judo Jujitsu organise aux Arènes de Metz les 22 et 23 octobre 2011, le premier tournoi international de judo METZ MOSELLE. Cette compétition individuelle par catégorie de poids est labellisée A par la Fédération Française de Judo et sera ouverte à tous les judokas et judokates licenciés des catégories juniors et cadets (6 000 €).
- Le Club Handojang de Metz organise au Complexe Sportif Saint Symphorien, la sixième édition de l'OPEN INTERNATIONAL de TAEKWONDO de Metz le 19 novembre 2011. Cette compétition sera réservée aux catégories benjamins, minimes et cadets (1 000 €).

**Subventions de fonctionnement :**

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention de 39 500 € au bénéfice du Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny pour d'une part, participer aux frais de fonctionnement de l'ESAP (9 000 €) et d'autre part, au financement d'un poste d'éducateur (30 500 €) au titre de la saison sportive 2011. Dans le cadre de la convention pluriannuelle signée entre l'ASPTT Metz et l'Amicale du Personnel Municipal, il est proposé d'accorder une subvention de 5 440 € pour l'utilisation par le personnel de la Ville d'une partie des courts de tennis couverts.

### **Subventions d'équipement :**

Dans le cadre du programme d'entretien du Complexe des Hauts Peupliers qu'a engagé l'ASPTT Metz, il est envisagé de proposer un premier versement de 10 000 € sous la forme d'une aide exceptionnelle afin de participer à la mise en conformité des installations.

Pour participer à l'achat du matériel sportif au titre de la saison 2010/2011, il est proposé de verser 2 925 € à Metz Tennis de Table pour le renouvellement de tables de compétition.

### **Aides au démarrage au titre de la saison sportive 2011/2012 :**

Enfin, pour permettre à certains clubs sportifs de haut niveau de débuter la saison 2011/2012 dans les meilleures conditions, la Commission des Sports propose d'allouer des subventions au titre d'aides au démarrage pour un montant total de 71 000 €. Ces aides seront déduites de la subvention de fonctionnement qui leur sera attribuée ultérieurement pour la saison sportive 2011/2012.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

## **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** les commissions compétentes entendues,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**DECIDE :**

### **- D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 135 865 € :**

#### **Subventions pour manifestations :**

Metz Judo Jujitsu	6 000 €
(Metz Moselle Open de Judo – 22 et 23 octobre 2011)	

Handojang de Metz	1 000 €
(Open international de Taekwondo de Metz - 19 novembre 2011)	

#### **Subventions de fonctionnement :**

Comité de Gestion des Centres Sociaux de Metz-Borny	39 500 €
- 9 000 € pour le fonctionnement de l'ESAP	
- 30 500 € de participation au financement du poste d'éducateur de l'ESAP	

ASPTT Metz	5 440 €
(Convention APM)	

**Subventions d'équipement :**

ASPTT Metz 10 000 €  
(Mise en conformité des installations électriques)

Metz Tennis de Table 2 925 €  
(Renouvellement de tables de compétition)

**Aides au démarrage au titre de la saison sportive 2011/2012**

Metz Handball	30 000 €
Metz Tennis de Table	25 000 €
Club d'Echecs Metz Fischer	1 500 €
Metz Triathlon	2 000 €
Union Sainte Marie Metz Basket	4 500 €
AS Pouilly Metz Volley Ball	8 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :

Belkhir BELHADDAD,  
Adjoint délégué aux Sports

Service à l'origine de la DCM : Développement des pratiques sportives  
Commissions : Sports et Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33

Absents : 22

Dont excusés : 21

**Décision : ADOPTÉE**

**Pour : 42**

**Contre : 0 Abstention : 0**